

Discours de Sean MacBride devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 août 1950)

Légende: Le 11 août 1950, Sean MacBride, vice-président de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et membre du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, décrit devant les délégués de l'Assemblée consultative le rôle respectif des parlementaires et des gouvernements nationaux dans la construction d'une Europe unie.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu. Deuxième session. 7 au 28 août 1950. Tome I. Séances 1 à 12. 1950. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Discours de Sean MacBride ", p. 148-152.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_sean_macbride_devant_le_conseil_de_l_europe_strasbourg_11_aout_1950-fr-44409fae-ff3d-4898-8973-bbc4b0bf3732.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Discours de Sean MacBride devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 août 1950)

Monsieur le Président, Messieurs mes collègues parlementaires, au nom du Comité des Ministres, je vous remercie d'avoir bien voulu inviter un de ses représentants à assister à vos discussions sur son Rapport et son Message.

Le Comité des Ministres m'a fait l'honneur de me charger de la responsabilité de le représenter au sein de votre Assemblée et d'y exposer son point de vue sur les questions générales soulevées au cours des discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte. Ce sera également mon devoir de rapporter à mes collègues du Comité des Ministres les suggestions qui furent faites ici au cours de ce débat.

Je suis donc chargé de vous exprimer le point de vue collectif de mes collègues du Comité des Ministres. Par cela même et du fait que les discussions qui ont lieu au sein du Comité sont, vous le savez, confidentielles ainsi que le prévoit le Statut, vous voudrez bien m'excuser si je ne peux répondre en détail à toutes les questions qui m'ont été adressées par les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Je crois du reste qu'il serait plus utile d'examiner en termes généraux nos travaux et la crise de croissance du Conseil de l'Europe, plutôt que de le faire en détail.

Je me demande, mes chers collègues parlementaires, si vous vous rendez bien compte de l'importance de l'événement que votre présence ici et la mienne signifient.

Je n'ai pas l'intention de vous citer des faits que vous connaissez déjà très bien. Vous vous rappelez que, depuis la chute de l'empire romain, les philosophes politiques et les hommes d'Etat furent hantés tour à tour par le concept d'une unité européenne.

A l'époque moderne, à partir du XVI^e siècle, l'encre a commencé à couvrir page après page pour plaider la cause de l'unité européenne, non seulement en France, mais dans la plupart des pays européens: le duc de Sully, l'abbé de Saint-Pierre, Bentham, Kant, Jean-Jacques Rousseau et beaucoup d'autres se sont penchés sur ce problème.

Après la première guerre mondiale, nous avons connu le mouvement Pan-Europa et les efforts d'Aristide Briand, soutenu par beaucoup d'autres hommes d'État européens. Nous saluons la mémoire de ces hommes d'État et de ces philosophes parce qu'ils ont semé le germe de l'idée de l'unité européenne dans l'imagination de nos peuples. Ils n'ont malheureusement pas pu arriver à des résultats concrets.

Il est vrai que plusieurs des propositions qui furent faites en ce temps avaient pour but la conclusion d'une alliance plutôt que la réalisation d'une unité. Une fois le danger passé, les tendances vers l'unité s'affaiblissaient. Il y a peut-être là une première leçon à retenir.

Notre civilisation européenne fait face en ce moment à de grands dangers, mais prenons garde de ne pas construire l'édifice du Conseil de l'Europe sur une base purement temporaire. Je soulève cette question parce qu'il me semble que de la réponse qui y sera donnée sortira la philosophie que nous adopterons au cours de nos travaux.

Pendant que j'écoutais vos débats, j'ai eu l'impression que certains membres de cette Assemblée perdaient de vue le développement historique qui s'est produit en moins de deux ans. Pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, nous nous trouvons en présence d'un germe de Parlement européen.

Pour la première fois dans l'histoire des organisations internationales — et il y en a eu beaucoup — nous en avons une qui n'est pas purement et simplement intergouvernementale, mais qui représente à la fois les gouvernements et les parlements de l'Europe. Et cette organisation a été achevée en moins de deux ans, en dix-huit mois.

Je ne veux pas m'engager dans une répartition des éloges qui sont dus pour la naissance du Conseil de l'Europe, mais si je ne me trompe, ce sont bien les membres du Comité des Ministres qui ont rédigé le Statut

qui a créé le Conseil de l'Europe, et si je ne me trompe pas non plus, ce sont bien les parlements de chacun de nos pays qui ont ratifié ce Statut tel qu'il est.

Il est inévitable que, sur quinze pays différents, dans la plupart desquels se trouvent beaucoup de partis, il y ait eu des différences de points de vue sur le Statut lui-même, sur les fonctions du Conseil de l'Europe, sur les relations qui devraient exister entre l'Assemblée et le Comité des Ministres et entre le Comité des Ministres et les divers gouvernements.

Je me permets de croire que, même parmi vous, Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup de divergences de points de vue sur toutes ces questions. Ce qui compte, c'est que vous soyez tous présents ici, que vous représentiez quinze pays européens différents et que vous preniez part aux travaux de la première Assemblée européenne.

Mais qui êtes-vous? En entendant certaines critiques à l'adresse des « tyrans » qui constituent le Comité des Ministres, on aurait pu croire que vous n'étiez que de petites personnalités sans influence et sans pouvoir. Mais n'est-ce pas vous, Mesdames et Messieurs, qui avez tout le pouvoir? Après tout, c'est vous qui, dans chacun de nos parlements nationaux, décidez de la politique de chacun de nos gouvernements et, si je ne me trompe, les « tyrans » qui sont membres du Comité des Ministres dépendent de votre appui et même des crédits que vous voulez bien leur voter dans ces parlements. C'est donc vous-mêmes qui, véritablement, avez tout le pouvoir.

Les symptômes qui se produisent ici sont en somme du même genre que ceux qui se sont produits dans chacun de nos pays au cours de l'évolution de la démocratie parlementaire; mais il y a une grande différence en ce sens que, maintenant, vous avez plus de pouvoirs qu'avant.

Vous avez non seulement les pouvoirs que vous pouvez exercer dans vos parlements, mais aussi ceux que notre Statut vous donne dans cette assemblée. Vous avez, en outre, la possibilité d'exercer une grande influence, non seulement sur la marche des événements dans vos pays respectifs, mais sur le développement politique, économique, social et culturel dans quatorze autres pays.

C'est justement parce que vous avez ces nouveaux pouvoirs qu'il est nécessaire de les exercer avec sagesse et de ne pas en abuser. Cela vaut, non seulement pour l'Assemblée, mais aussi pour le Comité des Ministres.

Il est toujours difficile que plusieurs personnes se mettent d'accord sur toutes choses ; mais quand ces personnes représentent des gouvernements ayant des intérêts très divers et des traditions constitutionnelles et politiques très différentes, cela devient encore plus difficile.

Il est évident que, faute d'accord, le Comité des Ministres ne peut marcher qu'au pas du plus lent.

Que voudraient les critiques du Comité des Ministres? Voudraient-ils que le plus lent soit laissé en arrière et détaché du Conseil de l'Europe? Sommes-nous sûrs que ce seront toujours les mêmes qui seront un peu en arrière? Sommes-nous sûrs que nous voudrions toujours suivre celui d'entre nous qui va un peu plus vite que les autres?

Serait-il sage d'imposer des conditions qui écarteraient sinon un de nos pays, du moins une grande partie de l'opinion publique dans quelques-uns, si ce n'est dans la plupart, de nos pays?

Ne serait-ce pas une singulière façon d'essayer d'unifier l'Europe que de commencer par écarter de nos travaux un ou plusieurs pays qui désirent s'y associer?

Il est vrai qu'il serait possible de mettre sur pied des fédérations partielles ou régionales; mais, finalement, cela faciliterait-il l'unification intime de l'Europe? Cela, au contraire, ne mettrait-il pas, peut-être, de nouvelles entraves à nos travaux?

Ce sont là des questions auxquelles l'Assemblée, autant que le Comité des Ministres, doit réfléchir.

En somme, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le progrès que le Conseil de l'Europe fera dépend de l'importance que l'opinion publique, dans chacun de nos pays, attachera à la nécessité d'une unité européenne de plus en plus étroite. C'est là que vous, chacun de vous, pouvez jouer un rôle très important, non seulement au sein de l'Assemblée, mais dans chacun de vos parlements et dans chacun de vos pays, en votre qualité de représentants parlementaires, de dirigeants ou de porte-parole de l'opinion publique.

Pour cette raison, il me semble que certains des discours qui ont été prononcés ici au cours de ces derniers jours auraient été encore plus utiles s'ils avaient été prononcés au sein même de vos parlements nationaux.

Je vous ai dit que vous aviez beaucoup de pouvoirs. La meilleure preuve en est dans le fait que vous l'avez exercé, ce pouvoir, et que vous l'avez exercé avec succès. Vous avez également obtenu le consentement du Comité des Ministres pour l'exercice de ce pouvoir. Vous avez en somme, maintenant, le pouvoir d'établir votre ordre du jour à la condition que ce soit dans le cadre du Statut.

Il y a maintenant un Comité Mixte des représentants de l'Assemblée et du Comité des Ministres sous la présidence de votre Président. Hier, sur votre demande, le Ministre des Affaires Étrangères de la France s'est présenté devant vous pour vous exposer son Plan; aujourd'hui, un représentant du Comité des Ministres se présente devant vous au sein même de votre Assemblée. Vous aurez l'occasion d'examiner, de discuter et de faire des recommandations sur le texte de la convention des Droits de l'Homme et sur les autres propositions à votre ordre du jour.

N'est-ce pas là un progrès très considérable, juste en un an?

Bien entendu, certains trouvent que le Statut a ses imperfections; mais n'oubliez pas, mes chers collègues, que plusieurs parmi vous ont déjà eu la sagesse de se rendre compte qu'il aurait été imprudent et prématuré d'y apporter des amendements avant d'avoir acquis plus d'expérience.

Entre temps, le Statut forme la base du droit qui doit présider à nos travaux. N'oublions pas que l'un de nos principes est la « prééminence du droit sur lequel se fonde toute démocratie véritable » et que le Statut est notre loi.

Il est vrai que l'attitude du Comité des Ministres est un peu celle d'un gardien qui a beaucoup d'enfants sous sa surveillance. Il est inévitable que certains parents soient plus soucieux que d'autres. Il est inévitable aussi que certains enfants soient plus difficiles que d'autres.

La fonction du gardien est de s'assurer qu'il n'arrive pas de mal à aucun des enfants sous sa surveillance et de ne pas perdre la confiance des parents. Il se peut que certains parents soient trop soucieux du bien-être de leurs enfants; il se peut aussi que certains des enfants veuillent prendre des initiatives hasardeuses et trop avancées pour leur âge.

Dans son Message, le Comité des Ministres a attiré l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'une des raisons qui ont inspiré la formation du Conseil de l'Europe est la consolidation de la paix basée sur la justice et la coopération internationale.

Le Comité des Ministres a invité l'Assemblée à exprimer sa solidarité avec l'action entreprise par les Nations Unies contre l'agression qui se produit en Corée.

Comme représentants de pays européens qui basent leur philosophie sur les principes de la démocratie et qui désirent la paix, il est de notre devoir d'exprimer la condamnation de toute agression contre la paix et contre les principes démocratiques.

Certaines critiques au Comité des Ministres ne sont peut-être pas sans raison, mais il me semble que ceux qui ont blâmé le Comité des Ministres pour ne pas avoir institué une discussion sur les affaires militaires au sein de l'Assemblée, sont allés un peu loin. Même si le Statut du Conseil de l'Europe le permettait, il faut se

rappeler qu'il y a déjà le Conseil des Nations Unies, le Conseil du Pacte de l'Atlantique, le Conseil du Pacte de Bruxelles et plusieurs autres organisations et alliances régionales qui, après tout, sont chargées des questions militaires et des questions de défense. C'est la raison pour laquelle votre commission des Affaires Générales a été très sage dans la définition qu'elle-même s'est proposée au cours de ses discussions sur le même point.

Je me permets de vous rappeler cette définition contenue au paragraphe 45 de son rapport : « Seraient exclues de nos débats toutes les questions auxquelles, d'ordinaire, dans nos parlements nationaux, le Ministre de la Défense Nationale se charge de répondre; seraient admises, au contraire, toutes celles auxquelles se charge de répondre le Ministre des Affaires Etrangères ».

Je ne me lie pas à cette définition, car je n'ai pas eu l'occasion de la discuter avec mes collègues du Comité des Ministres. Mais je vous la signale comme pouvant être utile.

(continuant son discours en anglais) — Au cours du débat, Lord Layton m'a posé un certain nombre de questions précises. Je tiens à le remercier de la sympathie qu'il a manifestée et de la courtoisie avec laquelle il a présenté ces questions. Je suis convaincu, toutefois, que Lord Layton comprendra que je ne sois pas en mesure d'y répondre entièrement.

La première de ces questions porte sur le projet de Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et, en particulier, sur les clauses relatives au droit de recours et à l'omission de toute garantie des droits politiques fondamentaux. A propos du droit de recours individuel, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le projet de Convention, dans le texte soumis à l'Assemblée, contient une clause facultative. Voilà précisément un exemple des principes que j'ai déjà essayé d'exposer. Il vous appartient, en votre double qualité de représentants à l'Assemblée et de membres de vos parlements respectifs, d'user de votre influence pour faire en sorte que l'on profite de cette clause facultative. De la sorte, le texte qui sortira des travaux de l'Assemblée et du Comité des Ministres pourra recevoir une application pratique dans vos pays respectifs.

Lord Layton m'a demandé si les modifications qui ont été apportées au projet de Convention sont dues à des raisons de pure technique juridique ou d'ordre politique. A cette question, je crains de n'être pas en mesure de répondre. Il me semble que ce doit être dû probablement à une combinaison des unes et des autres.

Lord Layton a encore demandé si les modifications apportées au texte du projet reflètent les vues du Comité des Ministres dans son ensemble. Elles expriment les vues du Comité des Ministres, telles qu'elles sont communiquées à l'Assemblée, mais très souvent, il a fallu choisir entre deux possibilités: trouver un accord sur amendé ou n'avoir pas de texte du tout. En de telles occasions, il a semblé préférable d'avoir un texte amendé plutôt que de n'en avoir aucun.

Enfin, l'Assemblée s'est plainte de ce que le Comité des Ministres ait remis à une date ultérieure, dans le cours de l'année, l'examen d'un certain nombre de propositions soumises par diverses commissions de l'Assemblée. Là encore, on a pensé que mieux valait attendre un mois ou deux pour donner aux divers gouvernements la possibilité d'examiner en détail la portée de ces propositions et leurs conséquences. Le Comité a estimé que cette procédure aurait, à longue échéance, des résultats plus satisfaisants pour l'Assemblée.

Je regrette de ne pouvoir traiter plus en détail de ces diverses questions et des nombreuses autres qui ont été posées par les membres de cette Assemblée, mais l'Assemblée comprendra que je dois faire honneur à la confiance que les Ministres mes collègues m'ont témoignée en me chargeant de les représenter.

(reprenant son discours en français) — Mes chers collègues, c'est la paix, ce sont les valeurs spirituelles et morales de notre patrimoine commun, la liberté individuelle, la liberté politique et la prééminence du droit qui sont à la base du statut qui a rallié ici nos gouvernements et nos parlements.

C'est dans ce domaine immense que nous devons travailler avec acharnement pour créer un idéal auquel nos peuples pourront se rallier avec foi et enthousiasme.

Le conflit qui se produit dans le monde prend place, en somme, dans les cerveaux, dans la conscience et dans l'âme humaine. C'est là autant que dans le domaine de la diplomatie ou de la stratégie militaire, que nous, démocrates, devons gagner la bataille. C'est là qu'est notre tâche.

Cette bataille dans la conscience humaine, nous pouvons la gagner en donnant une réalité ferme aux valeurs morales et spirituelles et aux principes démocratiques de notre civilisation. C'est par un tel idéal qu'il sera possible d'inspirer la foi dans nos buts, non seulement parmi nos peuples, mais aussi parmi les autres peuples de l'Europe qui ne font pas encore partie du Conseil de l'Europe.

Mes chers collègues, n'oubliez jamais, dans le cours de vos délibérations, que, pour réussir, il est essentiel de convaincre les peuples des autres pays européens que notre idéal démocratique représente pour eux, autant que pour nous, le seul espoir d'organiser la race humaine de telle façon qu'elle puisse vivre en paix.